

| SERVICE / DIVISION | Service de l'approvisionnement / Achats | No SD SD-2023-4074 | | | | | | |
|--|---|---------------------------------|-------------|----------------------|--------------|------------|------------------|---------------------------------|
| OBJET | Recommander au conseil d'adjuger le contrat DOS-1840 pour le service d'empilement de la neige, dépôts Saulnier et optionnel Sainte-Rose | | | | | | | |
| No dossier(s) interne(s) : DOS-1840 No LV : NE S'APPLIQUE PAS DISTRICT(S) : 07-Renaud 21-Sainte-Rose | | | | | | | | |
| Actions : ADJUDICATION Demande d'achat : Oui CT requis : Oui <u>Contrat</u> No contrat : DOS-1840 Estimation : 2 221 891,88 \$ Montant : 2 403 092,48 \$ Mode de sollicitation : SP-Soumission publique Type de contrat : Service(s) autre que professionnel Durée du contrat : 1 an Récurrence : Oui Reconduction : 0 Nombre d'addendas : 0 Résultat : Contant inc. 2 403 092,48 \$ (incluant TPS et TVQ) <u>Unité(s) administrative(s) concernée(s)</u> Service des travaux publics | | | | | | | | |
| DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S) <table border="0" style="width: 100%;"> <thead> <tr> <th style="text-align: left;"><u>Date</u></th> <th style="text-align: left;"><u>No résolution</u></th> <th style="text-align: left;"><u>Objet</u></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2022-11-01</td> <td>CM-20221101-1003</td> <td>ADJUDICATION - CONTRAT DOS-1159</td> </tr> </tbody> </table> <u>Résumé</u> Sur recommandation du comité exécutif, IL EST PROPOSÉ PAR : Seta Topouzian APPUYÉ PAR : Sandra El-Helou et résolu à l'unanimité: d'adjuger le contrat DOS-1159, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionné, pour les services d'empilement de la neige, pour une période d'un an, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres: Contant inc. lot 1, dépôt Saulnier 1 374 526,13 \$. <p style="text-align: center;">ADOPTÉ</p> (SD-2022-5071) | | | <u>Date</u> | <u>No résolution</u> | <u>Objet</u> | 2022-11-01 | CM-20221101-1003 | ADJUDICATION - CONTRAT DOS-1159 |
| <u>Date</u> | <u>No résolution</u> | <u>Objet</u> | | | | | | |
| 2022-11-01 | CM-20221101-1003 | ADJUDICATION - CONTRAT DOS-1159 | | | | | | |

| | | |
|--|---|------------------------------|
| SERVICE / DIVISION | Service de l'approvisionnement / Achats | No SD SD-2023-4074 |
| <p>CONTEXTE / JUSTIFICATIONS</p> <p>Le présent contrat a pour objet d'obtenir des services d'empilement de la neige, dépôts Saulnier et optionnel Sainte-Rose.</p> <p>Le site Demix est une carrière en exploitation. Le site d'empilement actuel est appelé à déménager lorsque l'exploitation du sol va commencer dans un horizon d'un an ou deux. La durée du contrat reflète cette exploitation à venir et le terme du bail de location des lieux. Le site Sainte-Rose est un site fermé, mais nous devons avoir une capacité contractuelle d'empilement en cas de fortes précipitations de neige.</p> <p><u>Stratégie d'approvisionnement</u> =====</p> <p>Afin de s'assurer d'une bonne réponse du marché, plusieurs fournisseurs ont été invités à soumissionner.</p> <p>Mode d'adjudication: plus bas soumissionnaire conforme (PBSC)</p> <p><u>Analyse des soumissions</u> =====</p> <p>Après 30 jours de publication, 2 fournisseurs ont acheté les documents d'appel d'offres, 2 ont déposé une offre.</p> <p>Après vérification et analyse, les soumissionnaires suivants ont déposé une offre conforme (incluant TPS et TVQ):</p> <p>Contant inc.: 2 403 092,48 \$ (recommandé) (révisé)</p> <p>Écart entre le prix révisé et l'estimation 181 200,60 \$ (incluant TPS et TVQ) 8 % (défavorable)</p> <p>Comme il n'y a qu'un seul soumissionnaire conforme et que le prix proposé accuse un écart avec celui prévu dans l'estimation, selon la Loi sur les cités et les villes, dans un tel cas, la Ville peut s'entendre et conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé.</p> <p>Le Service de l'approvisionnement a obtenu une réduction de prix de 9 %, représentant une économie de 226 845,68 \$ (incluant TPS et TVQ), ainsi que la confirmation que le service offert ne sera diminué d'aucune façon, malgré cette réduction.</p> <p>Après vérification et analyse, le fournisseur suivant a déposé une offre non conforme administrativement: Béluga services municipaux inc.</p> | | |
| <p>IMPACTS MAJEURS</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p> | | |
| <p>ASPECTS FINANCIERS</p> <p>Nature du contrat prévu au budget. Soumission avec quantités variable. Au besoin, un virement sera effectué à partir de la réserve de stabilisation de la neige Pour l'année 2023, le financement proviendra de la réserve de stabilisation de la neige.</p> | | |
| <p>CULTURE</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p> | | |
| <p>CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p> | | |
| <p>CADRE NORMATIF</p> <p>L'adjudication du contrat respecte le règlement sur la gestion contractuelle ainsi que les règles qui en découlent.</p> | | |
| <p>REMARQUE(S)</p> <p>Aucun bon de commande ne sera émis. Nous aurons recours à la procédure de facturation par autofacturation.</p> <p>Selon l'article 3.9.1 du document technique, la Ville paie selon la formule « mètres cubes empilés/mètres cubes payés ». Les paiements seront effectués au fur et à mesure que les mètres cubes seront effectués.</p> <p>Advenant que le minimum garanti n'ait pas été atteint, le minimum de mètres cubes (réduites des pénalités et autres ajustements possibles) sera payé à la fin de la période d'exécution annuelle.</p> <p>Le dernier versement sera fait à l'adjudicataire à la suite de l'approbation du responsable de la Ville.</p> | | |

